



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
12 avril 2017  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2017**

30 mai-9 juin 2017, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Rapport annuel du Directeur exécutif**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Rapport statistique et financier 2016**

**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

On trouvera dans le présent rapport un état récapitulatif des produits et charges du FNUAP pour l'année 2016, ainsi que de l'actif, du passif et des soldes des fonds au 31 décembre 2016. Les données fournies dans le présent rapport ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Elles sont provisoires et sujettes à un audit externe.

En 2016, les ressources du FNUAP se sont élevées à 859,5 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 133,3 millions (13,4 %) par rapport à 2015, où elles avaient atteint 992,8 millions. Les charges de l'année ont diminué de 5,6 % (soit 54,9 millions), passant de 977,4 millions en 2015 à 922,5 millions en 2016.

Les ressources disponibles étant en baisse, le FNUAP a maintenu ses efforts dans les régions critiques. La part des dépenses des bureaux extérieurs par rapport aux dépenses totales liées aux programmes ou au budget institutionnel a augmenté, passant de 75,8 % (711,5 millions) en 2015 à 78,6 % (707,5 millions) en 2016. Sur la même période, le montant des ressources ordinaires allouées aux programmes de pays a augmenté de 1,9 % pour les pays les moins avancés et de 2 % pour les pays à faible revenu.

Au 31 décembre 2016, les réserves et les soldes des fonds du FNUAP s'élevaient à 720,5 millions (794,4 millions en 2015), dont 45,1 millions au titre des ressources ordinaires. Un montant total de 30 millions est disponible pour le financement des activités de 2017. Le solde des fonds relevant des autres ressources s'élève à 675,4 millions (729,6 millions en 2015) et inclut, pour un montant de 262,4 millions, des contributions à recevoir non échues en 2016, ainsi que des contributions déjà reçues, mais préaffectées à des activités postérieures à 2016.



Afin que la réserve opérationnelle corresponde à 20 % du montant annuel des contributions reçues au titre des ressources ordinaires, elle a été réduite de 7,9 millions, passant de 78,4 millions en 2015 à 70,5 millions en 2016.

En dépit d'un contexte financier peu favorable, le FNUAP a clôturé l'année 2016 en bonne santé financière en veillant à ce que ses engagements non réglés restent dans la limite de ses ressources financières, et ce, par l'adoption d'une gestion financière prudente, en soumettant notamment l'ensemble de ses programmes et opérations à des mesures d'austérité.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration pourrait souhaiter prendre note du présent rapport.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	5
II. Montant total des ressources .....	5
A. Produits .....	5
B. Charges .....	6
C. Réserves et soldes des fonds .....	8
D. Budget intégré .....	8
III. Ressources ordinaires .....	8
A. Produits et charges .....	8
B. Réserves et soldes des fonds .....	10
IV. Autres ressources .....	10
A. Produits et charges .....	10
B. Soldes des fonds .....	11
C. Recouvrement des coûts .....	11
V. Encaisse et placements .....	12
VI. Autres actifs et passifs .....	12
VII. Conclusions .....	13
Les annexes suivantes sont disponibles sur <a href="#">la page Web du Conseil d'administration du FNUAP</a> .....	

### Annexe 1

- Tableau 1. Produits et charges de l'année terminée le 31 décembre 2016
- Tableau 2. Actif, passif et soldes des fonds au 31 décembre 2016
- Tableau 3. État des variations de l'actif net de l'année terminée le 31 décembre 2016
- Tableau 4. Aperçu des charges du FNUAP en 2016
- Tableau 5. Charges du FNUAP en 2016 par région – Afrique de l'Est et Afrique australe
- Tableau 6. Charges du FNUAP en 2016 par région – Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
- Tableau 7. Charges du FNUAP en 2016 par région – États arabes
- Tableau 8. Charges du FNUAP en 2016 par région – Asie et Pacifique
- Tableau 9. Charges du FNUAP en 2016 par région – Amérique latine et Caraïbes
- Tableau 10. Charges du FNUAP en 2016 par région – Europe de l'Est et Asie centrale
- Tableau 11. Charges du FNUAP en 2016 par région – bureau d'Addis-Abeba
- Tableau 12. Charges du FNUAP en 2016 par région – activités mondiales

Tableau 13. Charges afférentes aux programmes de pays, aux activités régionales et au budget institutionnel réparties par pays/territoire et région bénéficiaire pour l'année terminée le 31 décembre 2016

Tableau 14. Charges afférentes aux programmes ventilées par pays bénéficiaire appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ou à celle des pays à faible revenu – ressources ordinaires

Tableau 15. Plan intégré d'allocation des ressources pour l'exercice 2014-2016

Tableau 16. Charges prévues dans le budget institutionnel par catégorie

Tableau 17. Ressources ordinaires – contributions d'un montant supérieur à 1 million de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2016

Tableau 18. Ressources ordinaires – changements apportés aux réserves et aux soldes des fonds disponibles pour l'année terminée le 31 décembre 2016

## Annexe 2

Classification des pays/territoires : plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

## I. Introduction

1. Le rapport statistique et financier pour 2016 comprend un état récapitulatif des produits et charges du FNUAP pour l'année, ainsi que de l'actif, du passif et des soldes des fonds au 31 décembre 2016. Ces informations concernent les activités financées à la fois par les ressources ordinaires et par les autres ressources. Tous les chiffres figurant dans le présent document sont provisoires et sujets à un audit externe. En outre, dans la mesure où ils ont été arrondis, leurs totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres partiels.

2. Le tableau 1 de l'annexe 1 présente l'état des produits et charges de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ventilé entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Le tableau 2 de l'annexe 1 présente l'état de l'actif, du passif et des soldes des fonds au 31 décembre 2016, et le tableau 3 de l'annexe 1, celui des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

3. Les données fournies pour 2016 ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception du tableau 15 de l'annexe 1, qui présente, sur une base comparable à celle du budget (comptabilité d'exercice modifiée), l'utilisation des ressources prévues dans le plan intégré d'allocation des ressources.

4. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes ». Le montant brut des contributions représente les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Le montant net des contributions relevant des ressources ordinaires exclut les transferts d'autres produits liés au remboursement des charges fiscales acquittées par les citoyens d'un État Membre. Le montant net des contributions relevant des autres produits exclut les remboursements aux donateurs, les frais de recouvrement des coûts et les contributions du FNUAP aux programmes conjoints dont il assure la gestion.

## II. Montant total des ressources

### A. Produits

5. Le montant total brut des contributions des cinq dernières années peut être ventilé comme suit :

	2016	2015	2014	2013	2012
	<i>(En millions de dollars des États-Unis)</i>				
Montant brut des ressources ordinaires	352,8	398,2	477,4	460,0	437,5
Montant brut des autres ressources	494,9	581,3	529,2	504,3	533,6
<b>Montant total brut des contributions</b>	<b>847,7</b>	<b>979,5</b>	<b>1 006,6</b>	<b>964,3</b>	<b>971,1</b>
Part des autres ressources (pourcentage)	58,4	59,3	52,6	52,3	54,9

6. Entre 2015 et 2016, les contributions au titre des ressources ordinaires ont baissé de 11,4 % (45,4 millions de dollars), de même que les contributions au titre des autres ressources, qui ont baissé de 14,9 % (86,4 millions) et qui représentaient 58,4 % du montant total brut des contributions en 2016, contre 59,3 % en 2015.

<sup>1</sup> Les annexes du présent rapport sont disponibles sur [la page Web du Conseil d'administration du FNUAP](#).

7. En 2016, le montant des autres produits s'est élevé à 56,7 millions (57,2 millions en 2015), soit 6,6 % du montant total net annuel des produits (contre 5,8 % en 2015). Parmi les autres produits figurent les recouvrements de coûts pour l'exécution des activités de programme au titre des autres ressources (34,7 millions), les produits de placement (7,8 millions), le remboursement des charges fiscales aux citoyens d'un État Membre (5,8 millions), les revenus issus des services d'achat fournis à des clients tiers (2,5 millions) et d'autres activités (5,9 millions).

8. Le montant total net des produits a atteint 859,5 millions en 2016 (voir tableau 1 de l'annexe 1), ce qui représente une baisse de 13,4 % (133,3 millions) par rapport à 2015 (992,8 millions).

## B. Charges

9. En 2016, le total des charges s'est élevé à 922,5 millions, en baisse de 5,6 % (54,9 millions) par rapport à 2015, où elles avaient atteint 977,4 millions.

10. Les charges pour les années 2015 et 2016 se répartissent comme suit :

	(En millions de dollars des États-Unis)		Pourcentage	
	2016	2015	2016	2015
<b>Programmes et budget institutionnel</b>	<b>900,3</b>	<b>938,9</b>	<b>97,6</b>	<b>96,1</b>
Programmes de pays, interventions mondiales et régionales (IMR) et autres activités relatives aux programmes	763,5	798,6	82,8	81,7
Budget institutionnel (montant brut)	136,8	140,3	14,8	14,4
<b>Frais de siège</b>	<b>22,2</b>	<b>38,5</b>	<b>2,4</b>	<b>3,9</b>
Frais de siège	22,2	38,5	2,4	3,9
<b>Total des charges</b>	<b>922,5</b>	<b>977,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

11. La répartition par région des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel est la suivante :

	(En millions de dollars des États-Unis)		Pourcentage	
	2016	2015	2016	2015
Afrique de l'Est et Afrique australe	198,1	201,2	21,9	21,5
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	157,2	161,7	17,5	17,2
États arabes	123,6	111,9	13,7	11,9
Asie et Pacifique	139,2	145,8	15,5	15,5
Amérique latine et Caraïbes	51,9	57,5	5,8	6,1
Europe de l'Est et Asie centrale	36,5	32,6	4,1	3,5
Bureau d'Addis-Abeba	1,0	0,8	0,1	0,1
Activités mondiales	192,8	227,4	21,4	24,2
<b>Total, programmes et budget institutionnel</b>	<b>900,3</b>	<b>938,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

12. Le plan stratégique pour 2014-2017 et le modèle de fonctionnement ont introduit une classification chromatique en quatre quadrants (rouge, orange, jaune et rose) des pays ou territoires où le FNUAP est présent, sur la base d'un modèle robuste qui s'appuie sur une combinaison de facteurs tels que les besoins, la capacité de financement et la population. La liste des pays et leur classification figurent à l'annexe 2.

13. Les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour les années 2015 et 2016 se répartissent entre les différents quadrants comme suit :

	(En millions de dollars des États-Unis)		Pourcentage	
	2016	2015	2016	2015
<b>Charges par pays/territoire</b>	<b>637,1</b>	<b>651,3</b>	<b>70,8</b>	<b>69,4</b>
Rouge	384,6	407,3	42,8	43,4
Orange	100,3	94,9	11,1	10,1
Jaune	67,4	68,8	7,5	7,3
Rose	84,8	80,3	9,4	8,6
<b>Interventions mondiales et régionales</b>	<b>51,2</b>	<b>57,8</b>	<b>5,7</b>	<b>6,1</b>
Interventions régionales	29,4	33,9	3,3	3,6
Interventions mondiales	21,8	23,9	2,4	2,5
<b>Autres charges régionales et mondiales<sup>a</sup></b>	<b>212,0</b>	<b>229,8</b>	<b>23,5</b>	<b>24,5</b>
Autres charges régionales	41,0	26,3	4,5	2,8
Autres charges mondiales	171,0	203,5	19,0	21,7
<b>Total, programmes et budget institutionnel</b>	<b>900,3</b>	<b>938,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

a) Comprend les charges imputables aux bureaux régionaux et au siège telles que les activités relatives aux programmes financées au moyen d'autres ressources et les dépenses liées au budget institutionnel.

14. Les charges liées aux programmes et au budget institutionnel sont détaillées dans les tableaux 4 à 12 de l'annexe 1.

15. En 2016, le FNUAP a dépensé 763,5 millions au titre des programmes de pays, des interventions régionales et mondiales et d'autres activités de programme (798,6 millions en 2015). Les gouvernements et les organisations non gouvernementales sont à l'origine de 32,4 % (247,6 millions) de ces dépenses, soit une légère baisse par rapport à 2015, où ils ont utilisé 32,5 % (259,5 millions) des ressources.

16. Les femmes et les filles demeurent la principale cible des interventions du FNUAP. En effet, en 2016, 64 % des charges afférentes à ses activités de programme (488,1 millions) ont eu pour objectif principal l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes, ou ont apporté une contribution notable à l'égalité des sexes. Ceci représente toutefois une légère baisse par rapport à 2015, où 65,7 % (soit 524,8 millions) des charges relatives aux programmes avaient eu pour objectif principal l'autonomisation des femmes ou apporté une contribution notable à l'égalité des sexes.

17. Le FNUAP réaffirme son engagement à consacrer le maximum de ressources possible au soutien des activités de ses bureaux extérieurs. En 2016, près de 78,6 % (707,5 millions) des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel ont été engagées par les bureaux de pays et les bureaux régionaux, contre 75,8 % (711,5 millions) en 2015, soit une hausse de 2,8 %. Le tableau 13 de l'annexe 1 présente la ventilation des charges pour l'année 2016 par pays/territoire, région et quadrant, et selon le type de ressources (ordinaires ou autres).

18. Le FNUAP continue d'axer son aide sur les régions qui en ont le plus besoin. En 2016, 55,5 % (114,8 millions) du montant total des ressources ordinaires allouées aux programmes de pays a été dépensé pour les pays les moins avancés, contre 53,6 % (137,0 millions) en 2015, soit une augmentation de 1,9 %.

19. Un montant total de 85,4 millions provenant des ressources ordinaires a été consacré à des activités de programme dans les pays à faible revenu, ce qui représente 41,3 % du montant total annuel des ressources ordinaires consacrées aux

programmes de pays. Il s'agit donc d'une nouvelle hausse par rapport à 2015, où ce montant s'élevait à 100,3 millions (39,3 %).

20. On trouvera au tableau 14 de l'annexe 1 une ventilation des charges engagées dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu.

### C. Réserves et soldes des fonds

21. Au 31 décembre 2016, le montant total des réserves et des soldes des fonds s'établissait à 720,5 millions de dollars, soit une baisse de 73,9 millions par rapport à 2015, où il atteignait 794,4 millions. On trouvera des précisions dans le tableau ci-dessous :

	(En millions de dollars des États-Unis)	
	2016	2015
Réserve opérationnelle	70,5	78,4
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5,0	5,0
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières*	38,5	38,3
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires et des autres ressources non réservés à des fins particulières	606,5	672,7
<b>Total</b>	<b>720,5</b>	<b>794,4</b>

\* L'expression « réservés à des fins particulières » désigne la part des ressources ordinaires qui ne peut être consacrée aux programmes

### D. Budget intégré

22. Dans sa décision 2013/32, le Conseil d'administration a approuvé le premier budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/14), qui est conforme au plan stratégique pour la même période. Le budget intégré regroupe dans un seul cadre toutes les catégories de dépenses et tous les résultats de l'organisation.

23. Les tableaux 4 à 12 de l'annexe 1 présentent des informations sur les charges (selon la méthode de la comptabilité d'exercice) pour l'année 2016 en fonction de quatre domaines de développement (détaillés par produit) et de trois produits relatifs à l'efficacité organisationnelle contenus dans le plan stratégique et le budget intégré.

24. Le tableau 15 de l'annexe 1 donne des informations sur l'utilisation effective des ressources pour l'exercice 2014-2016 par rapport aux estimations présentées dans le plan de ressources intégré du budget intégré. L'utilisation des ressources est présentée selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, comme c'est le cas pour le budget.

25. Le tableau 16 de l'annexe 1 présente de manière plus détaillée la composante budget institutionnel du budget intégré, ventilée par catégorie de charges.

## III. Ressources ordinaires

### A. Produits et charges

26. Un récapitulatif pour 2015 et 2016 des produits et charges ainsi que de l'excédent et du déficit relatifs aux ressources ordinaires est présenté dans le tableau ci-dessous.



	(En millions de dollars des États-Unis)	
	2016	2015
<b>Produits</b>		
Contributions (montants bruts)	352,8	398,2
À déduire : transferts au compte « Autres produits » au titre du remboursement des charges fiscales	(5,8)	(5,9)
Autres produits	52,1	52,5
<b>Total des produits</b>	<b>399,1</b>	<b>444,8</b>
<b>Charges</b>		
Programmes de pays (hors Fonds d'urgence)	202,5	250,8
Fonds d'urgence	4,6	4,8
Interventions mondiales et régionales	51,2	57,8
Budget institutionnel	136,8	140,3
Assurance maladie après cessation de service et autres charges relatives aux avantages du personnel imputées sur les frais de siège	8,0	12,7
Autres charges relevant du siège	4,6	16,3
<b>Total des charges</b>	<b>407,7</b>	<b>482,7</b>
<b>Déficit de l'année</b>	<b>(8,6)</b>	<b>(37,9)</b>

27. Le montant total net des produits au titre des ressources ordinaires a baissé de 10,3 % (45,7 millions de dollars) entre 2015 et 2016.

28. Au 31 décembre 2016, le solde de la provision pour créances douteuses est resté semblable à celui de 2015, à savoir 100 000 dollars.

29. On trouvera au tableau 17 de l'annexe 1 la liste des contributions aux ressources ordinaires d'un montant supérieur à 1 million de dollars.

30. Sur le montant total de 404,7 millions provenant des ressources ordinaires, 258,3 millions de dollars ont été dépensés dans les programmes de pays, les interventions mondiales et régionales, et d'autres activités liées aux programmes, sur lesquels 4,6 millions ont été financés grâce au Fonds d'urgence, qui a permis aux bureaux extérieurs du FNUAP de répondre rapidement aux urgences humanitaires avant la mise à disposition des fonds bilatéraux. En 2016, les charges liées au budget institutionnel, qui comprennent les charges afférentes aux activités de gestion et d'efficacité du développement, s'élevaient à 136,8 millions. Le solde, soit 12,6 millions, concerne des frais de siège tels que le coût annuel de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres charges relatives aux avantages du personnel, les écarts de change et les remboursements de charges fiscales aux citoyens d'États Membres.

31. Le total des charges pour l'année 2016 a baissé de 15,5 % (75,0 millions de dollars) entre 2015 et 2016. Cette baisse s'explique principalement par l'adoption d'une gestion financière prudente. En effet, le FNUAP a notamment soumis l'ensemble de ses programmes et opérations à des mesures d'austérité, afin de veiller à ce que ses engagements non réglés restent dans la limite de ses ressources financières.

32. On trouvera dans les tableaux 4 à 12 de l'annexe 1 la répartition des charges afférentes aux activités de programme et au budget institutionnel financées au moyen des ressources ordinaires.

## B. Réserves et soldes des fonds

33. En 2016, l'excédent des charges par rapport aux produits relevant des ressources ordinaires s'est élevé à 8,6 millions de dollars. Ce montant est inclus dans le solde des fonds relatifs aux ressources ordinaires, qui était de 45,1 millions au 31 décembre.

34. Comme le montre le tableau 18 de l'annexe 1, le montant total des fonds disponibles pour le financement des activités de programme de l'année 2017 était de 30,0 millions.

35. Au 31 décembre 2016, le FNUAP a baissé sa réserve opérationnelle de 7,9 millions par rapport à 2015, celle-ci passant de 78,4 à 70,5 millions. Cette réduction a été faite en application du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP de façon à ce que le niveau de la réserve soit égal à 20 % du montant net des contributions reçues en 2016 au titre des ressources ordinaires.

## IV. Autres ressources

### A. Produits et charges

36. Les autres ressources du FNUAP sont composées de fonds d'affectation spéciale et de fonds spéciaux. Ces derniers comprennent notamment les fonds du Programme des administrateurs auxiliaires et les fonds des services d'achat.

37. Un récapitulatif pour 2015 et 2016 des produits et charges ainsi que de l'excédent et du déficit relatifs aux autres ressources est présenté dans le tableau ci-dessous.

	(En millions de dollars des États-Unis)	
	2016	2015
<b>Produits</b>		
Contributions (montants bruts)	494,9	581,3
À déduire : remboursements à des donateurs	(4,4)	(4,5)
À déduire : coûts indirects*	(34,7)	(33,3)
À déduire : contributions du FNUAP aux programmes conjoints dont il assure la gestion	-	(0,2)
Autres produits	4,6	4,7
<b>Total des produits</b>	<b>460,4</b>	<b>548,0</b>
<b>Charges</b>		
Fonds d'affectation spéciale	539,6	518,7
À déduire : coûts indirects imputables aux fonds d'affectation spéciale	(34,4)	(33,3)
Fonds spéciaux	9,9	9,5
À déduire : coûts indirects imputables aux fonds spéciaux	(0,3)	-
À déduire : contributions du FNUAP aux programmes conjoints dont il assure la gestion	-	(0,2)
<b>Total des charges</b>	<b>514,8</b>	<b>494,7</b>
<b>(Déficit)/surplus de l'année</b>	<b>(54,4)</b>	<b>53,3</b>

38. \* Ce montant est inclus dans la ligne « Autres produits » du tableau relatif aux ressources ordinaires.

39. Le montant total des produits au titre des autres ressources a baissé de 16 % (87,6 millions de dollars) entre 2015 et 2016.

40. Les charges pour l'année 2016 ont augmenté de 4,1 % (20,1 millions). Cette hausse s'explique principalement par les coûts d'exécution des activités de programme au titre d'ententes de cofinancement, les fonds y afférents ayant été reçus avant 2016.

41. On trouvera dans les tableaux 4 à 12 de l'annexe 1 la répartition des charges relatives aux fonds d'affectation spéciale.

## B. Soldes des fonds

42. En 2016, l'excédent des charges par rapport aux produits relevant des autres ressources s'est élevé à 54,4 millions de dollars. Ce montant est inclus dans le solde des fonds relatifs aux autres ressources, qui était de 675,4 millions au 31 décembre, contre 729,6 millions en 2015.

43. Le solde des fonds relevant des autres ressources inclut, pour un montant de 262,4 millions, des contributions à recevoir non échues en 2016 (278,6 millions en 2015), ainsi que des contributions déjà reçues, mais préaffectées à des activités postérieures à 2016.

## C. Recouvrement des coûts

44. Dans sa décision 2013/9, le Conseil d'administration s'est accordé sur un taux général et harmonisé de recouvrement des coûts pour les contributions au titre des autres ressources fixé à 8 %, ainsi que sur une structure différenciée de recouvrement des coûts pour les contributions thématiques, une participation des gouvernements aux coûts, des contributions à la coopération Sud-Sud, des contributions du secteur privé et des accords de legs. Le Directeur exécutif du FNUAP s'est vu accorder le droit de ne pas appliquer ce taux de recouvrement au cas par cas.

45. Un récapitulatif pour 2016 des conséquences financières de l'application de taux différenciés et des exonérations approuvées est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En millions de dollars des États-Unis)*				
	<i>Coûts indirects perçus</i>	<i>Coûts perceptibles par application d'un taux à 8 %</i>	<i>Différence</i>	<i>Taux effectif appliqué sur les coûts indirects en 2016</i>
Exonérations de taux de recouvrement sur les coûts indirects	388	462	74	6,7 %
Accords de legs	1 959	2 239	280	7,0 %
Participation des gouvernements aux coûts	890	1 424	534	5,0 %
Fonds thématique d'affectation spéciale	9 136	10 442	1 305	7,0 %
Accords-cadres**	9 123	10 426	1 303	7,0 %
<b>Total</b>	<b>21 496</b>	<b>24 993</b>	<b>3 496</b>	

\* Ce tableau ne tient pas compte des coûts indirects engagés dans le cadre d'ententes de cofinancement sur lesquels le taux de recouvrement standard de 8 % a été appliqué.

\*\* Les accords-cadres sont des accords de plus large portée conclus conjointement entre un ou plusieurs organismes des Nations Unies et un ou plusieurs donateurs bilatéraux ou multilatéraux

46. En observant le tableau ci-dessus, on constate que l'application d'un taux général à 8 % sur les coûts indirects aurait permis de dégager 3,5 millions de produits supplémentaires pour l'année 2016. De ce montant, 70 000 dollars sont imputables aux exonérations accordées à titre exceptionnel aux fonds de donateurs suivants dans le cadre d'ententes spécifiques de cofinancement : le Saudi Fund for Development (5 %), l'Arabie saoudite (7 %), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (7 %), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (7 %), le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD en partenariat avec le fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq (6,25 %), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, par le biais du PNUD (7 %), UNITAID (moins de 1 %) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, par le biais du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (7 %).

## V. Encaisse et placements

47. Au 31 décembre 2016, le montant de l'encaisse et des placements détenus par le FNUAP s'élevait à 756,5 millions de dollars (780,5 millions en 2015), dont 213,6 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie (77,4 millions en 2015), ce qui comprend les placements d'une durée inférieure à 90 jours, et 542,9 millions d'autres placements (703,1 millions en 2015).

48. De ce montant total, 324,4 millions sont réservés pour la réserve opérationnelle (70,5 millions), la réserve au titre des bureaux et logements hors siège (5 millions), le financement de la dette liée aux avantages du personnel (199,0 millions), le remboursement du capital du fonds de dotation privé (33,7 millions) et les fonds appartenant à d'autres organismes des Nations Unies, détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent d'administration (16,2 millions). Le tableau 2 de l'annexe 1 présente la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements.

49. Le principal portefeuille de placement du FNUAP, d'un montant s'élevant à 641,5 millions au 31 décembre 2016 (équivalents de trésorerie inclus), est composé exclusivement de valeurs à revenu fixe de premier ordre. Ce portefeuille est soumis à une politique de placement prudente qui définit l'échéance, la contrepartie et les limites de solvabilité, ceci afin de garantir la préservation du capital, de satisfaire les exigences de liquidités et de maximiser les revenus dans le respect des paramètres de sécurité et de liquidité définis. En 2016, le FNUAP s'est accordé avec le PNUD et l'UNICEF sur le transfert d'une partie des fonds consacrés au financement des avantages postérieurs à l'emploi du personnel vers un portefeuille plus diversifié et offrant un rendement plus élevé, semblable à celui de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, dont la gestion est assurée par un responsable externe. Le montant de ces transferts s'élevait à 90,0 millions et avait atteint une valeur marchande de 91,7 millions au 31 décembre 2016. D'autres transferts sont prévus en 2017.

## VI. Autres actifs et passifs

50. La valeur des stocks du FNUAP a baissé de 12,7 millions de dollars, passant de 59 millions au 31 décembre 2015 à 46,3 millions au 31 décembre 2016. Ces stocks sont composés de produits liés à la santé procréative ou à d'autres programmes et destinés à la distribution ou à la vente, qui sont soit conservés dans des entrepôts, soit en transit vers leur destination. Au 31 décembre 2016, 67,8 % des stocks (31,4 millions) étaient en transit vers leur destination et 32,2 %

(14,9 millions) étaient conservés dans des entrepôts, au siège ou sur le terrain. Cette baisse s'explique principalement par une liquidation plus efficace des stocks en transit et par une meilleure distribution de ces derniers dans les pays de programme, dont certains étaient touchés par la crise humanitaire.

51. Le montant des contributions à recevoir a baissé de 3,8 %, passant de 300,9 millions au 31 décembre 2015 à 289,5 millions au 31 décembre 2016. Les contributions au titre des autres ressources correspondent à 93,2 % (269,9 millions) de ce montant, sur lesquelles 97,2 % (262,4 millions) n'étaient pas arrivées à échéance au 31 décembre 2016.

52. La baisse du solde des avances de fonctionnement s'est maintenue. Celui-ci est ainsi passé de 10,8 millions au 31 décembre 2015 à 7,3 millions en 2016, soit une baisse de 3,5 millions. Celle-ci s'explique par les efforts de gestion qui ont été déployés afin d'améliorer l'administration de ce solde, lesquels s'appuient notamment sur un recouvrement plus ponctuel des fonds non utilisés par nos partenaires d'exécution.

53. Le montant des passifs liés aux prestations versées au personnel a augmenté de 26,8 millions de dollars, passant de 302,7 millions au 31 décembre 2015 à 329,5 millions au 31 décembre 2016. Cet écart est principalement imputable à l'augmentation de l'assurance maladie après la cessation de service s'élevant à 27,7 millions, laquelle s'explique par la reconnaissance de la durée des services admissibles, par les coûts d'intérêt observés pendant l'année et par la réduction du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de ce passif. La part non financée de ce montant a augmenté de 15,7 millions de dollars, passant de 114,8 millions au 31 décembre 2015 à 130,5 millions au 31 décembre 2016, et ce, en raison d'une augmentation globale de la valeur des passifs qui n'a été que partiellement compensée par un financement de 11,1 millions disponibles au titre des fonds mis en réserve au cours de l'année.

## VII. Conclusions

54. En dépit d'un contexte financier peu favorable, le FNUAP a clôturé l'année 2016 en bonne santé financière en veillant à ce que ses engagements non réglés restent dans la limite de ses ressources financières, et ce, par l'adoption d'une gestion financière prudente, en soumettant notamment l'ensemble de ses programmes et opérations à des mesures d'austérité.